



À une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le lundi 12 juillet 2021 à 8 h 30, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette téléconférence zoom.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2021-07-09

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QU'IL** soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents s'il y a lieu, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

**Adoptée à l'unanimité.**

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 8 h 30 et fait la lecture de l'ordre du jour.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

2021-07-10

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement 2021-06-568 intitulé « Installation de panneaux d'arrêt-stop sur la route du Moulin à l'intersection de la rue Thomas-Bergeron »
3. Demande de subvention pour l'installation de deux bornes dans le cadre du programme 4500 bornes d'Hydro-Québec
4. Demande d'aide financière pour le projet de « Parc multifonctionnel » dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2. Adoption du règlement 2021-06-568 intitulé « Installation de panneaux d'arrêt-stop sur la route du Moulin à l'intersection de la rue Thomas-Bergeron »**

**Considérant** qu'une présentation du règlement 2021-06-568 a été faite et qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juin dernier.

2021-07-11

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :



**QUE** le Règlement 2021-06-568 intitulé « *Installation de panneaux d'arrêt-stop sur la route du Moulin à l'intersection de la rue Thomas-Bergeron* » soit et est adopté et entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3. Demande de subvention pour l'installation de deux bornes dans le cadre du programme 4500 bornes d'Hydro-Québec**

**CONSIDÉRANT** que le programme 4500 bornes d'Hydro-Québec vise à permettre la recharge des véhicules électriques garés le long de la chaussée;

**CONSIDÉRANT** que les bornes doivent répondre à l'un des besoins de recharge suivants :

- recharge de nuit dans les quartiers où les propriétaires de véhicules électriques n'ont pas accès à des prises de courant privées ;
- recharge de jour au centre-ville et à proximité des commerces.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les critères du programme afin de se prévaloir d'une subvention pour l'installation de deux bornes aux endroits suivants où l'on retrouve des multiplex à proximité :

- En bordure de la rue Notre-Dame (stationnement public);
- En bordure de la Massicotte (stationnement public).

2021-07-12

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Stéphane Bourassa, à déposer une demande de subvention pour le projet précité et à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse les documents nécessaires à la présentation de ladite demande.

**QUE** le Conseil municipal accepte les critères d'admissibilité du programme 4500 Bornes d'Hydro-Québec et s'engage, une fois l'acceptation reçue, à :

- Signer l'entente de financement du programme de subvention de 4 500 bornes;
- Acheter les bornes auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique;
- Installer les bornes et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention envoyée par Hydro-Québec;
- Prévoir les équipes techniques ou les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet;
- Minimiser les coûts en favorisant l'installation des bornes à proximité de puits de jonction pour le raccordement au réseau souterrain;
- Assumer les coûts d'installation des bornes dépassant le montant de la subvention;
- Respecter les normes en vigueur pour la protection de l'environnement (entre autres lors de l'élimination des rejets d'excavation);
- Maintenir chaque borne dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après sa mise en service;
- Ne pas aménager une piste cyclable entre les bornes et les places de stationnement réservées à la recharge;
- Assurer l'entretien et le déneigement des surfaces autour des bornes, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service.
- Payer les frais annuels de gestion des équipements;
- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4. Demande d'aide financière pour le projet de « Parc multifonctionnel » dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

**CONSIDÉRANT** que le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) a pour but d'aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie de COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que le Fonds vise à soutenir les organisations à but non lucratif, les municipalités et d'autres groupes communautaires, ainsi que les communautés autochtones, en vue de :

- construire de nouvelles infrastructures communautaires et revitaliser les biens existants;
- ramener les gens dans les espaces publics en toute sécurité à mesure que les mesures sanitaires s'assouplissent;
- créer des emplois et stimuler les économies locales.

**CONSIDÉRANT** que les contributions du FCRC seront déterminées en fonction du montant minimum requis pour réaliser un projet et pourront représenter **jusqu'à 75 %** du total des coûts admissibles;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire profiter de ce programme pour améliorer son offre de service concernant les espaces communautaires dédiés à ces citoyens, soit les sentiers et installations récréatifs;

**CONSIDÉRANT** que le projet de « **Parc multifonctionnel** » vise la construction d'un parc de planches à roulettes (Skatepark), d'un anneau de glace ainsi que la construction d'une glissade sur neige avec structure et d'un bâtiment pour les patineurs avec les aménagements nécessaires sur le terrain de l'ÉTAB;

**CONSIDÉRANT** que le projet de « **Parc multifonctionnel** » atteint les objectifs du Fonds et des domaines prioritaires, soit par la création d'espaces extérieurs;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'engage à financer le projet par le Fonds général ou par l'utilisation de l'excédent non affecté.

2021-07-13

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Stéphane Bourassa, à déposer une demande de subvention pour le projet précité et à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse les documents nécessaires à la présentation de ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. Période de questions**

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**6. Clôture de l'assemblée**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAU, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé.

**2021-07-14**

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

De clore l'assemblée à 8 h 50.

**Adoptée à l'unanimité.**

*/ Original signé /*  
Monsieur Guy Veillette,  
Maire

*/ Original signé /*  
Monsieur Stéphane Bourassa,  
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*/ Original signé /*  
Guy Veillette  
Maire et Président d'assemblée